

MD./MD./15/03/1983/-

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

DIRECTION GÉNÉRALE DES SPORTS

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET FINANCIÈRES

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail - Démocratie - Paix

DECRET N° 83/533 du 29/6/1983
MJS/DGS/DMP.4 du

Portant inscription au tableau d'avancement de
l'année 1983 de certains fonctionnaires des cadres
de la catégorie A - hiérarchie I des Services so-
ciaux (Jeunesse et sports) et dressant la liste
des fonctionnaires de ces cadres ^{liées} avançant à l'an-
cienneté à trois (3) ans. - **Annexes**

VISAS :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

DFP.

DB.

DCF.

- * Vu la Constitution du 8 juillet 1979 ;
- * Vu la loi n° 25/00 du 13 novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 juillet 1979 ;
- * Vu la loi n° 15/62 du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires des cadres ;
- * Vu l'arrêté n° 2007/FP du 27 juin 1958 fixant le règlement sur le solde des fonctionnaires des cadres ;
- * Vu le décret n° 62/130/ME du 9 mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres ;
- * Vu le décret n° 62/197/FP du 5 juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- * Vu le décret n° 65/170/FP-BE du 25 juin 1965 réglementant l'avancement des fonctionnaires des cadres ;
- * Vu le décret n° 74/454 du 17 décembre 1974 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A.B.C. et D de l'Enseignement (Jeunesse et sports) abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 1.2.3.5.10. 13.14.15.16.19. et 20 du décret n° 63.79 du 26 mars 1963 portant statut commun des cadres de l'Enseignement (Jeunesse et sports) ;
- * Vu le décret n° 74/470 du 31 décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196 du 5 juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres ;
- * Vu le décret n° 62/198/FP du 5 juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
- * Vu le décret n° 79/154 du 4 avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, chef du Gouvernement ;
- * Vu le décret n° 80/644 du 20 décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- * Vu le décret n° 80/630 du 21 décembre 1980 portant déblavage des avancements des Agents de l'Etat ;
- * Vu le rectificatif n° 81/616 du 26 janvier 1981 au décret n° 80/644 du 20 décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- * Vu le décret n° 81/617 du 26 janvier 1981 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement ;
- * Vu les Procès-verbaux de la Commission administrative : paritaire d'avancement en date du 28 mars 1983.-

DECRET -

.... /

Article 1er. - Sont inscrits au tableau d'avancement aux échelons ci-après au titre de l'année 1963 les fonctionnaires des cadres de la catégorie A - hiérarchie I des Services Sociaux (Jeunesse et Sports) dont les noms suivent :

A/- INSPECTEURS D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Pour le 3ème échelon à 2 ans

MM.- BACOUNDA	Bleuard	DTS - CUVERTE
- KOUNGALA	Paul	DTS - BOUENZA
- KASSOUNBA	Fabien	DTS - LEKOUYOU
- AYORI	Jacques	STAGE - FRANCE
- BALTOUA	Guy Jean Gabriel	DTS - KOUILOU
- DIASSOUNBA	Paul	DTS - LIKOUALA
- KOLONGO	Casimir	DGS - B.VILLE

Pour le 4ème échelon à 2 ans

- KATOKO	Pierre Claver	DGS - B.VILLE
- MABONDZOT	Albert	DEPARTEMENT ORG.
- MALEKA	Berthe	DTS-KOUILOU
- KOUNZIALA	Simone	DGS-B.VILLE
- OBA-MOUNOU	Gabriel	MJS-BRAZZAVILLE
- OMINGA	Pascal	INS-B.VILLE.-

Pour le 5ème échelon à 2 ans

- MALONGA	André	DTS-BRAZZAVILLE
-----------	-------	-----------------

B/- INSPECTEURS PRINCIPAUX DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Pour le 2ème échelon à 2 ans

- BERRI	Jean Pierre	DGS -B.VILLE
- MALONGA	Samuel	" - "-
- KASSONGO	Boniface	" - "-
- NGOMA	Paul	" - "-
- OKOUNOU	Raoul	" - "-

C/- PROFESSEURS-CERTIFIES D'EPS

Pour le 2ème échelon à 2 ans

- MPICH	Emmanuel	INS-B.VILLE
- OSSERE-OPA		ENI- "-

A 30 MOIS

- BAKALE	Emile Bienvenu	INS-B.VILLE
- NKOUNKA	Gilbert	DTS-B.VILLE
- SINGA	Jean Michel	DTS-B.VILLE
- AYINA	Bartholémy	DGS-B.VILLE.... /

PROFESSEURS-CERTIFIES D'E.P.S.
A 30 MOIS (suite)

- 3 -

MR. - BIYOLA	Jean Pierre
- MAMBOIDA	Alphonse
- MOBOZA	Gérard
- NGOMA-MBOUNGU	Alain Joseph

Pour le 3ème échelon à 2 ans

INS - B/VILLE
" - "-
" - "-
DRS - B/VILLE

MR. - BANGA	Celestin
- LEBONDZO	Jean-Didier
- MPILA	Herc
- MOUNGOUAKA	Celestin
- MPASSI	Christophe Adolphe
- NGANGA	Grégoire
- NGUESCO	Jacques
- OKOUYA	Jean Liné
- NGUIMBI-NZABOU	Alphonse
- ONGOU DJOH	Jérôme
- BAKALA	Lambert
- BOLOBO	Denase
- BOUNGOU-TSAMALA	Pierre
- LAGANY	Paul Augustin
- MAHOUNGOU	Jacques
- HANKOU	Joseph
- NGOMA	Casimir Hervé
- INKOKOLO	Benoît
- OKANGOU	Emmanuel

INS - B/VILLE
LUANDA
INS B/VILLE

" - "-
" - "-
" - "-
" - "-
DRS - "-
" - "-
" - "-

UNIVERSITE M.NG.

DGS - BRAZZAVILLE

DGS - "-

" - "-

" - "-

" - "-

PETRASSEIC BZV.

INS - B/VILLE

DRS - SANGHA

Pour le 4ème échelon à 2 ans

- BATAMBIKA	Bernard
-------------	---------

UNIV.MARIEN NGOUABI.

Pour le 5ème échelon à 2 ans

- MOUNGOUNDA M.LONGA	Onor
- INKOUNKOU	Auguste
- BITAMBIKI	Sébastien

STAGE BELGIQUE

" - "-

UNIV.MARIEN NGOUABI.

Pour le 6ème échelon à 2 ans

- INKODIA	Placide
-----------	---------

UNIV.MARIEN NGOUABI

.../.....



Article 2.- Avanceront en conséquence à l'ancienneté à trois (3) ans

I/- PROFESSEURS-CERTIFIES D'E. P. S.

Pour le 2ème échelon

MR.- BOBINGA
- ICHOUNDA

Albert
Jean Martin

DRS - BRAZZAVILLE
INS - -"-

Pour le 3ème échelon

- MUCKE

Yves Wilfrid

INS - B/VILLE.-

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 29 JUIN 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Jeunesse
et des sports

Gabriel OBA NGOUNOU .-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale

Colonel Louis SYLVAIN-GCMA .-

Le Ministre des Finances

Bernard COMBO MINTSILOA .-

Itihi Osetounba-LEKOUNDOU .-

AMPLIATIONS :

- JCRPC..... 1
- DGTFP..... 3
- DFP/BST..... 3
- DGB..... 2
- DCF..... 3
- MJS..... 2
- DGS..... 10
- DME/SPORTS..... 10
- DCSSIERS..... 57
- SGCM/.EC..... 4
- INTERESSES..... 57